



Formation

Du CAPE au statut d'Entrepreneur Salarié

Du contrat d'appui au projet d'entreprise au statut d'entrepreneur salarié

24 juin 2021 à Lyon (ou date en visio à la demande)

Objectifs

Connaitre les enjeux juridiques et de gestion des entrepreneur-es salarié-es
Echanger sur les pratiques et les spécificités en coopératives

Public

Cette formation est ouverte à toutes les CAE et particulièrement adaptée :

- Toute personne concernée par les stratégies en droit du travail et en droit social
- Responsables RH et GRH ...
- Personnes ayant une fonction de gestion sociale, d'accompagnement

Contenus

Les obligations de la coopérative en tant qu'employeur

- Le règlement intérieur
- Le DUERP
- Les mesures de prévention des risques professionnels
- La prévoyance
- La complémentaire santé
- L'entretien professionnel
- Le registre unique du personnel
- Le CAPE

Le statut d'entrepreneur salarié

- Le contrat de travail (*Rédaction, articles*)
- La Visite d'Information et Prévention
- Le dossier individuel

La rémunération des entrepreneur-es

- Le calcul de la rémunération
- La part fixe et la part variable
- La notion d'Equivalent Temps Plein
- Les frais (*bureaux, téléphone...*)

Les conditions de sortie des entrepreneur-es

- La démission
- La rupture conventionnelle
- Le licenciement
- Les documents de sortie

Méthode

Apport théorique et échanges de pratiques

Intervenante

Agnès Laurent, consultante et formatrice en Ressources Humaines au sein de la coopérative Co-actions

Organisation

1 Journée de 7 heures : 9h30-17h30

24 juin 2021 à Lyon

OU 2 visios de 3 heures programmée à la demande dès 5 inscriptions

Coût de la formation

Pour les coopératives adhérentes de Copéa :

Prix de vente : 180 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

Pour les structures non adhérentes :

Prix de vente : 300 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

Copéa est organisme de formation enregistré sous le numéro 82 26 016 19 26. Organisme référençable dans le Datadock



Une **convention de formation** sera signée à l'inscription.

Une fois la convention faite, aucune rétractation ne pourra être acceptée.

Faute de 6 inscrit-es 1 mois avant la formation, celle-ci sera annulée.

Les jours d'absence ne seront déduits qu'en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas d'absence non justifiée la formation complète sera facturée. Si la convention spécifie une facturation directement à l'organisme de financement de l'employeur, ces journées d'absence seront facturées à l'employeur.

Renseignements et inscription

Programme complet et dossier d'inscription sur demande auprès de Caroline Lacoëntre secretariat@copea.fr.

Responsable pédagogique : Paolo Serra (formateur et gérant de la CAE Alteractifs) pserra@alteractifs.org

Présentation des formations :

Les formations proposées par Copéa permettent un apport théorique et un échange de partage.

Elles s'adressent aux dirigeant-es, équipes support et entrepreneur-es des CAE.